

Affiché au  
GRAND CAHORS le :

Délibération n° 8

27 JUIL. 2020



AR PREFECTURE

046-200023737-20200715-08\_15\_07\_2020-DE  
Regu le 21/07/2020

Séance du 15 juillet 2020 à 14 heures

Le 15 juillet deux mille vingt, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de Fontanes, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (59)

M. NICOLAON Patrick (Bellefond – La Rauze), Mme DALBERA Marie (Bellefond – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), Mme LE FOURN Marie-Laure (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), Mme CAROFF Sylvie (Cahors), M. MARX Jean-Luc (Cahors), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), Mme DEL VITTO Aurore (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. DELPECH Bernard (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. VACANDARE Johann (Cahors), M. RACHI Abel (Cahors), Mme BEHEREGARAY Alexia (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), Mme DAPORTA Anne-Céline (Cahors), M. LORIN Thierry (Cahors), M. DUCHESNE François (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. LIARD Olivier (Catus), M. VAZ Victor (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. CAZABONE Christian (Crayssac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), M. TREIL Jean (Douelle), M. REDOULES Matthieu (Espère), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), Mme SOLIVERES Hélène (Labastide du Vert), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme LOUIS Sylvie (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme VANBESIEEN Joëlle (le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), M. LAFFRAY Patrick (Maxou), M. PONS Stéphane (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), Mme JORDANET Marie-Christine (Mercuès), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjoul), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. MARRE Denis (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), M. DECREMPS Frédéric (St Cirq Lapopie), Mme RAUZIERES Elodie (St Denis Catus), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. CORNIOT Pascal (St Médard), M. TEYSSEDRE Patrick (Tour de Faure), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels), Mme MAZEYRIE Christelle (Trespoux-Rassiels).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (0)

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (13)

M. DIETSCH Jérôme (Arcambal, procuration donnée à PARNAUDEAU Willy), Mme WARTEL Catherine (Arcambal, procuration donnée à LANES Bénédicte), Mme LENEVEU-RIVIERE Hélène (Cahors, procuration donnée à Sylvie CAROFF), M. PACAUD Denis (Cahors, procuration donnée à Abel RACHI), Mme BOUIX Catherine (Cahors, procuration donnée à Cathy BONNET), Mme DE MEIXMORON Françoise (Cahors, procuration donnée à Thierry LORIN), Mme BOUGEARD Elsa (Cahors, procuration donnée à François DUCHESNE), Mme VALADE Anne-Rose (Espère, procuration donnée à REDOULES Matthieu), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty, procuration donnée à Pascal LAVAU), Mme VOLFF Géraldine (Pradines, procuration donnée à MARRE Denis), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M.

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>*

BORIES Olivier (St Géry – Vers, procuration donnée à GILES Jérôme), M. BONNET Frédéric (St Pierre Lafeuille, procuration donnée à TEYSSEDE Patrick),

Procurations : 12

Secrétaire de séance : Aurore DEL VITTO

---

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Administration générale

Objet : Autorisation au Président afin d'ester en justice

2 abstentions: M. DUCHESNE et Mme BOUGEARD par procuration

A été adopté à l'unanimité

Affiché au  
GRAND CAHORS le :  
Délibération n° 8 27 JUIL. 2020



AR PREFECTURE
046-200023737-20200715-08_15_07_2020-DE
Regu le 21/07/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 15 juillet 2020

Rapporteur : Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Service : Administration générale

**Objet : Autorisation au Président afin d'ester en justice**

Mesdames, Messieurs,

**Vu les articles L.5211-9 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;**

Par délibération N°5 en date de ce jour, vous avez donné délégation au Président dans des domaines relevant normalement de vos attributions afin de faciliter la bonne marche de l'administration. L'alinéa 5 permet ainsi au Président d'agir par voie de décisions afin :

- D'intenter au nom de la Communauté d'agglomération, les actions en justice et de la défendre dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil communautaire.

A ce titre, il convient donc de définir les cas dans lesquels cette compétence pourra être exercée.

Je propose donc à notre assemblée de charger son Président ou le Vice-président délégué au titre de l'article L.5211-9 du CGCT, pour la durée de son mandat, d'intenter, au nom de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, les actions en justice ou de la défendre, quelle que soit la nature des procédures menées contre elle, devant le juge administratif, judiciaire ou financier, en première instance, comme en appel ou en cassation.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors ou le Vice-président délégué, à ester en justice.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Vice-Président,

Daniel JARRY

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>*